



CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017-2019

APPEL A PROJETS 2019

Concarneau Cornouaille Agglomération
Pôle Cohésion Sociale
Parc d'activités de Colguen – 1 rue Victor Schœlcher – CS 50 636
29186 Concarneau Cedex

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Santé de CCA, signé le 10 janvier 2017, outil visant à mieux répondre aux enjeux de santé de la population en agissant sur le champ de la santé dans sa globalité :

- Accès aux soins
- Prévention et promotion de la santé
- Accompagnement médico-social

Il a pour objectif de soutenir des initiatives s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du CLS.

BENEFICIAIRES DE L'APPEL A PROJETS ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Cet appel à projet s'adresse aux établissements de santé et médico-sociaux ainsi qu'aux associations.

Pour être éligibles, les projets proposés doivent principalement respecter ces critères :

- S'inscrire dans les thématiques du CLS avec une priorité sur les axes suivants :
 - Prévention des addictions auprès des jeunes
 - Promotion de la Santé mentale
 - Santé et numérique
 - Sensibilisation pour des actions de prévention liées à la promotion de la santé à destination du grand public, plus particulièrement sur nutrition, sommeil, promotion de l'activité physique, audition.
- Identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra, et les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus,
- Traduire des actions innovantes,
- S'inscrire dans une dynamique territoriale favorisant les partenariats,
- Répondre à une vocation intercommunale en bénéficiant aux habitants de plusieurs communes du territoire de CCA.

Toute structure ayant été subventionnée lors de l'appel à projets 2018 du CLS doit impérativement avoir transmis une évaluation montrant les résultats de l'action passée.

FINANCEMENT DES PROJETS

Les subventions concernent le fonctionnement de projets engagés sur l'année 2019.

Attention, les actions liées au projet ne doivent pas être terminées au moment du dépôt du dossier d'instruction. Aucun financement rétroactif ne peut être accordé.

CCA interviendra au taux maximal de 60% du montant du projet, dans la limite de l'enveloppe globale attribuée pour l'appel à projets.

Si l'action prévue et aidée dans le cadre de l'appel à projets n'est pas réalisée, le montant de la subvention devra être reversé.

DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION

Les dossiers sont à déposer en ligne sur le portail des aides de CCA (<https://concarneau.mgcloud.fr/aides/#/concarneau/>) pour le **30 avril 2019**.

Une réponse sera apportée dans les 2 mois après instruction des dossiers par les services de CCA.

COMMUNICATION

Les candidats dont les projets seront retenus feront apparaître sur tous leurs supports de communication le logo de CCA.

CONTACT

Pôle Cohésion Sociale de CCA :

- POTTIER Alexandra, Coordinatrice Contrat Local de Santé (alexandra.pottier@cca.bzh)
- SALAUN Sébastien, Coordinateur Cohésion Sociale (sebastien.salaun@cca.bzh)